66

Commission permanente

Séance du 11 mars 2024

Rapporteur : M. MARTIN | 49171

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

Formation des élu.es

Le lundi 11 mars 2024 à 15h42, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : M. BOURGEAUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), M. LAPAUSE (pouvoir donné à Mme BRUN), M. MARCHAND (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h00.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 3211-2 et L. 3123-10 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1er juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Expose :

FEDERATION NATIONALE DES ELUS SOCIALISTES ET REPUBLICAINS - CENTRE DE FORMATION CONDORCET

Fédération nationale des élus socialistes et républicains - Centre de formation Condorcet, organisme de formation agréé, organise le 26 mars 2024 à Rennes, une formation intitulée "L'innovation sociale au service de la lutte contre les nouvelles formes de précarité à l'échelle d'un département ".

Les 19 élu.es du groupe de gauche, socialiste et citoyen participeront à cette formation dont le montant s'élève à 5 500 euros.

Des frais annexes pourront être pris en charge le cas échéant, conformément à la réglementation.

Décide :

- de régler la somme de 5 500 euros à la Fédération nationale des élus socialistes et républicains - Centre de formation Condorcet, organisme de formation agréé, pour la formation des 19 élu.es du groupe de gauche, socialiste et citoyen à Rennes ;

- de prendre en charge les frais annexes pour la formation des 19 élu.es du groupe de gauche, socialiste et citoyen à Rennes.

Vote :

Pour : 54	Contre : 0	Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Transmis en Préfecture le : 12 mars 2024 ID : CP20242198	Pour extrait conforme Signé électroniquement le mercredi 13 mars 2024 Pour le Président et par délégation, La cheffe du Service de l'assemblée Blandine GUIHEUX